



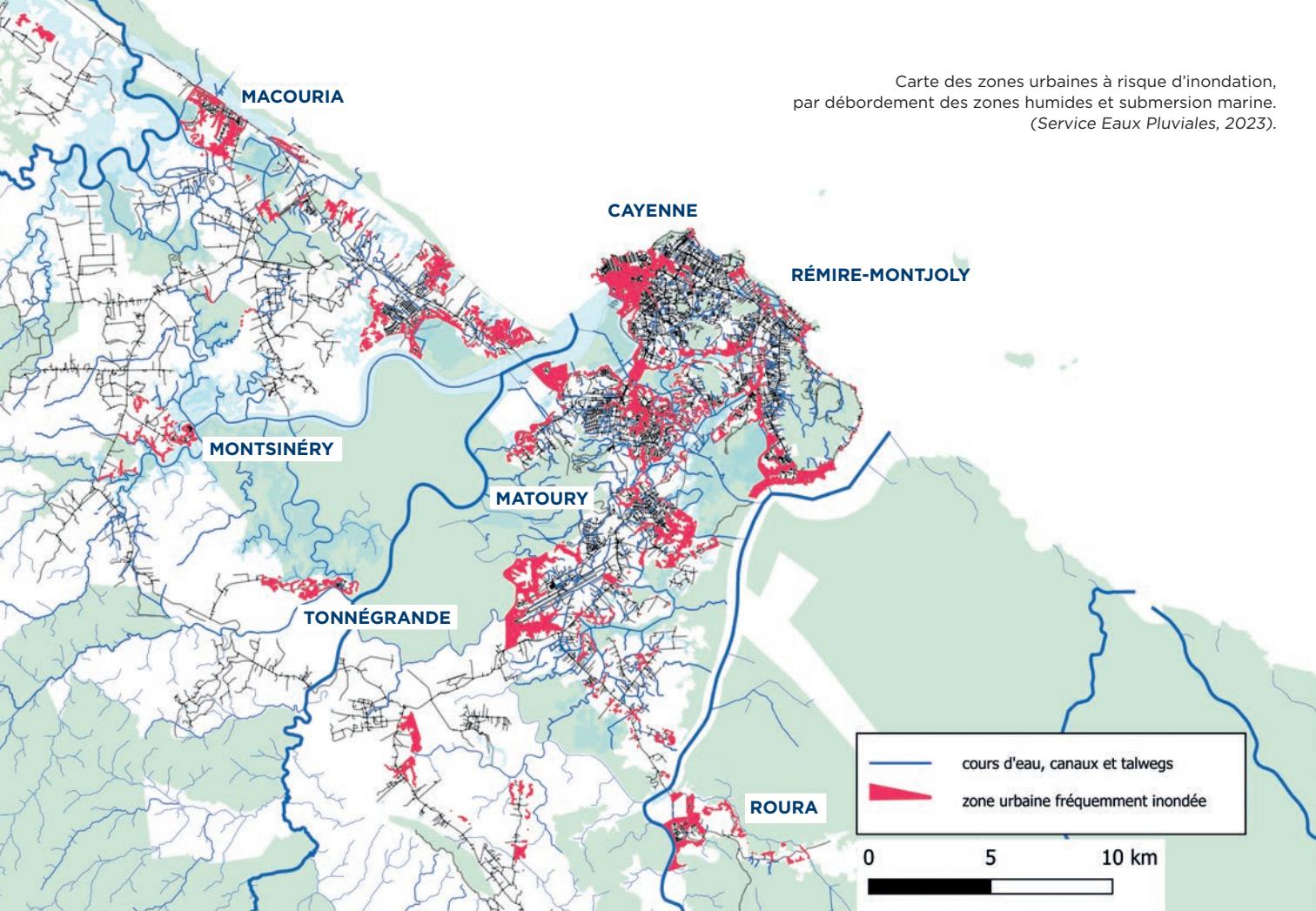
LES RISQUES D'INONDATIONS

sur le territoire de la CACL



**Le PAPI
de la CACL**

Carte des zones urbaines à risque d'inondation,
par débordement des zones humides et submersion marine.
(Service Eaux Pluviales, 2023).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



Directeur de la publication :
Serge Smock, Président de la CACL

Rédaction : Direction de la
Communication et service Eaux
Pluviales

Conception graphique : st-studio.fr

Crédit photo : ©CACL

Parution : 2024

Imprimerie : CCPR imprimerie

Notre imprimeur est
écoresponsable : photogravure
sans chimie, encre bio 100 %
végétale, papier issu d'exploitations
forestières dédiées, recyclage des
déchets et matériaux.



5 088 km²
de superficie

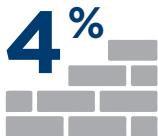


6 communes
constituantes de l'EPCI*

Cayenne	Montsinéry-Tonnégrande
Macouria	Rémire-Montjoly
Matoury	Roura



151 887
habitants



4 %
du territoire est
artificialisé**



7 952 km de cours d'eau

sinuent dans un biotope couvert à **68 % de forêts et milieux semi-naturels.**

Une partie de ce territoire est occupé par des zones humides : mangroves, marécages boisés et pripris. Une série de monts rocheux forment des reliefs avec de fortes pentes.

Le climat équatorial humide apporte des pluies intenses : environ **3 à 4 mètres d'eau par an.**

* Établissement Public de
Coopération Intercommunale (EPCI)

** Les sols dits « artificialisés »
correspondent aux zones bâties :
résidences, entreprises, routes,
parkings, etc. Ces aménagements
peuvent entraîner une
imperméabilisation partielle ou
totale des sols.



Nos missions

Édito

par **Serge Smock**

Président de la CACL

Notre territoire peut connaître jusqu'à 250 jours de pluie par an.

Ce nombre ainsi que l'intensité croissante des pluies en raison du réchauffement climatique sont la source de nombreuses inondations, menaces pour notre sécurité, notre économie et notre avenir.

La CACL, en créant le service Eaux Pluviales (2021), a pour objectif de limiter les conséquences des inondations sur son territoire. Après des décennies où, malheureusement, l'urbanisation, tant publique que privée, ne s'est pas toujours faite en tenant compte des enjeux inhérents à la gestion des eaux de pluie, nous avons souhaité repartir sur des bases saines, en recensant les inondations sur le territoire de la CACL et en réalisant un diagnostic approfondi pour mieux définir les programmes d'actions de réduction ou d'adaptation aux inondations à travers un tout nouveau PAPI.

Ce PAPI représente notre engagement envers la préservation de notre patrimoine, la protection de nos infrastructures essentielles, et surtout, la sauvegarde de vies humaines. En élaborant ce PAPI, nous admettons collectivement que les inondations sont un défi qui nécessite une action concertée et efficace, notamment afin de réparer au mieux les erreurs du passé et d'agir préventivement pour limiter les risques futurs!

Serge Smock



30 000 habitants

soit 28% de la population de la CACL exposée au risque inondation.



90 km

de routes susceptibles d'être inondées par une pluie décennale (une pluie d'intensité extrême qui se produit statistiquement tous les dix ans).



440 km

de canaux et fossés susceptibles de déborder.



13%

des zones urbaines situées à moins de 2 mètres au-dessus du niveau de la mer.



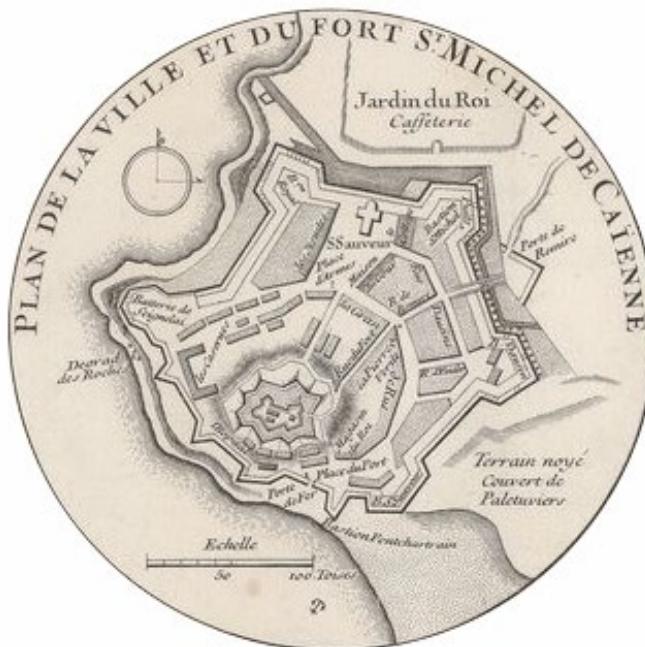
Aux origines : assécher pour construire

Au XVIII^e siècle, les cours d'eau et la mer formaient les seules voies de communication de notre territoire. Le développement de l'agriculture conduit à réaliser des travaux d'aménagement. Des digues⁽¹⁾ sont construites sur les marécages pour créer des routes. Des canaux sont creusés pour assécher les terres basses de la plaine et pour naviguer.

En 1737, le canal de la crique Fouillée est creusé sur 1,5 km pour relier la rivière de Cabassou⁽²⁾ à la rivière de Cayenne, permettant ainsi un accès plus facile au port de Cayenne.

Une digue est construite sur le marécage à l'emplacement de l'actuelle RN1, entre la colline Maringouin et la zone Terca. Elle permet un accès terrestre à la commune de Matoury.

Le remblai⁽³⁾ de cette zone marécageuse s'est ensuite poursuivi au XX^e siècle pour créer la zone Collery. L'urbanisation développée dans les zones hautes s'étend peu à peu sur les zones basses, après remblais et création de canaux. C'est le cas du centre-ville de Cayenne où l'actuelle rue Monnerville était alors bordée d'une mangrove.



Environs de Cayenne et projet d'extension à donner à la ville. 1764, Béhague. (Source gallica.bnf.fr / BnF).

Progressivement, la zone du marché est remblayée et urbanisée, le canal Laussat est achevé en 1821 et la zone sud est aménagée sur un ancien polder⁽⁴⁾.

C'est à partir des années 1970 que l'urbanisation s'intensifie et s'étend en particulier dans l'île de Cayenne et la commune de Macouria.

(1) Une digue est un ouvrage continu sur une certaine longueur qui peut avoir plusieurs fonctions : contenir les eaux, guider leur écoulement ou protéger contre leurs effets.

(2) La rivière Cabassou qui débouchait sur le fleuve Mahury est actuellement nommée crique Fouillée à Rémire-Montjoly.

(3) Un remblai, par l'apport de matière (terre, roches) élève un terrain ou comble un creux.

(4) Un polder est une étendue artificielle de terre gagnée sur l'eau. Le plus souvent, son niveau est inférieur à celui de la mer.



Aujourd'hui : gérer, entretenir, prévenir

Constitué en 2021, le service Eaux pluviales de la CACL est en charge des compétences GEPU et GEMAPI.

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) consiste à créer, exploiter, entretenir et renouveler les ouvrages pluviaux communaux qui assurent la collecte, le transport et le stockage des eaux pluviales des aires urbaines⁽⁵⁾.

Dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la CACL réalise deux programmes d'importance :

- **Le Schéma directeur de gestion des Eaux pluviales**

Cet outil stratégique et opérationnel comporte un programme de travaux et un zonage qui définit les prescriptions en matière d'imperméabilisation et évacuation des eaux pluviales.

- **Le PAPI, Programme d'Actions de Prévention des Inondations**

Il permet de définir et mettre en œuvre une gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle du territoire.



Le risque inondation

Il correspond à la confrontation en un même lieu géographique d'un aléa (une inondation potentiellement dangereuse) avec des enjeux (humains, économiques ou environnementaux) susceptibles de subir des dommages ou des préjudices.

En France, le risque inondation est le 1^{er} risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les résidents de ces zones.

⁽⁵⁾ Ces ouvrages forment les **réseaux d'évacuation** des eaux pluviales du territoire.



Qu'est-ce que le PAPI ?

Ce programme a pour objectif de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Ce contrat entre l'État et la CACL permet d'élaborer une politique globale intégrant les enjeux liés à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la préservation des milieux naturels. Il définit les actions et travaux à réaliser.

Un premier document intitulé « PAPI d'intention », préalable à l'établissement du PAPI complet, a permis d'améliorer la connaissance des aléas et des enjeux du territoire ainsi que la culture du risque*.

*La culture du risque est le partage de la connaissance des risques avec les habitants et acteurs du territoire afin d'anticiper et prévenir.

Les 7 axes du PAPI

Communiquer

-1 Amélioration de la connaissance et conscience du risque

Surveiller, prévoir, alerter

-2 Surveillance et prévision
-3 Alerte et gestion de crise

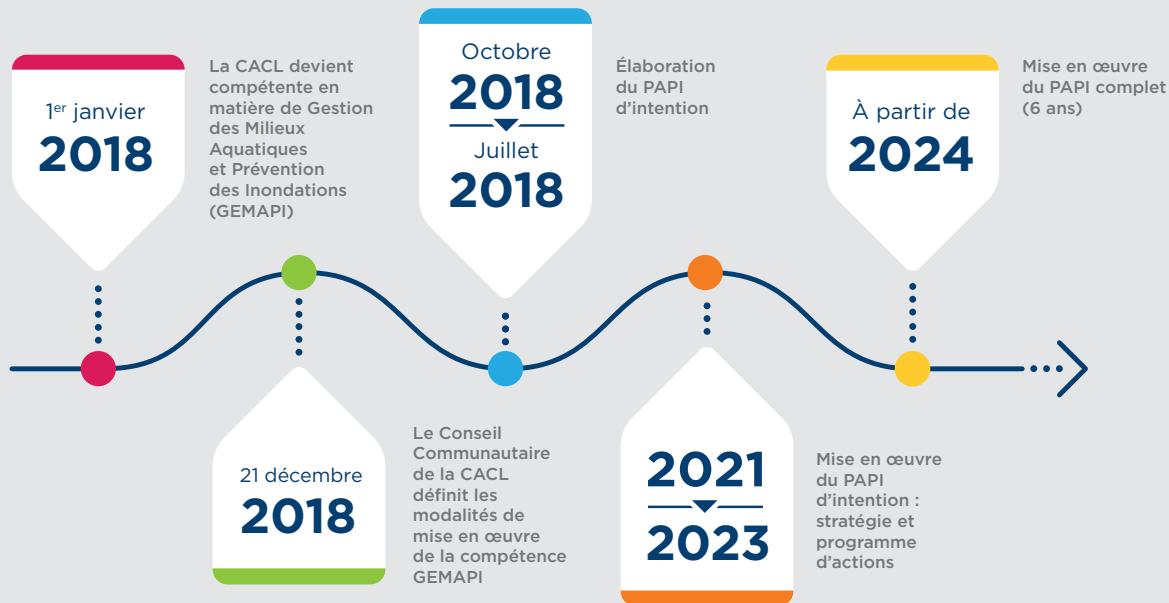
Réduire la vulnérabilité

-4 Prise en compte du risque dans l'urbanisme
-5 Réduction de la vulnérabilité des réseaux, bâtiments, activités

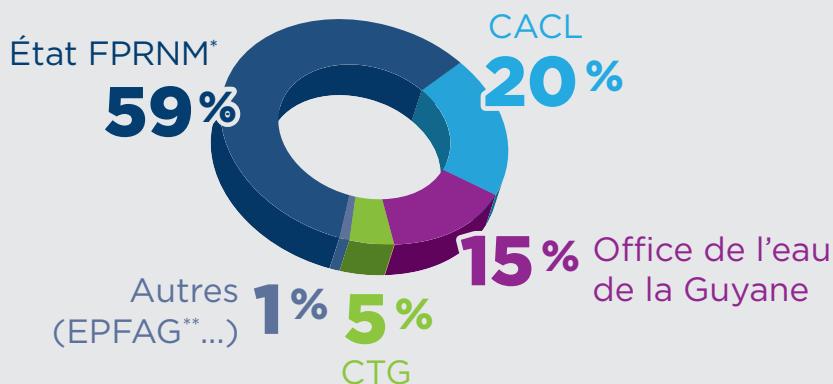


Réduire l'impact des inondations

-6 Gestion des écoulements, état et fonctionnement des canaux et ouvrages d'écoulements
-7 Gestion des ouvrages de protection



Le PAPI de la CACL
1,58 M€
pour financer
22 actions



* Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

** Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane



Les inondations par ruissellement

L'urbanisation nécessite de canaliser les eaux de pluies qui ruisselaient naturellement en suivant la pente des terrains. Les études hydrauliques réalisées sur notre territoire ont montré que les $\frac{3}{4}$ des inondations observées sur les zones urbaines sont dues à une mauvaise conception des réseaux d'eaux pluviales : remblais des axes d'écoulement naturel des eaux, fossés et buses de trop petites tailles, absence de pente.

L'eau de pluie ne pouvant pas être collectée et transportée dans les réseaux, elle ruisselle sur les routes et les terrains, puis s'accumule dans les points bas et provoque de fréquentes inondations.

L'urbanification conduit à l'imperméabilisation des sols. L'eau qui s'infiltrait naturellement dans le sol grâce à la végétation s'écoule plus vite sur les constructions. Son volume augmente et aggrave les inondations.

Afin de limiter les risques, le PAPI pourra proposer les actions suivantes :

- Redimensionnement des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux de pluie.
- Création de bassins de rétention pour stocker l'eau en amont des zones inondées.
- Limitation ou compensation de l'imperméabilisation des sols dans le cadre des futurs aménagements.
- Information des propriétaires sur leurs droits et devoirs en matière de gestion des eaux pluviales, telle l'obligation de ne pas faire obstacle à l'écoulement naturel des eaux de pluie.

Les causes d'inondations sur le territoire de la CACL



77 %

**Mauvaise conception
des réseaux d'eau pluviale**



14 %

**Constructions
en zone inondable**



9 %

**Mauvais entretien
des canaux**



Les inondations par débordement

Les zones urbaines construites dans les zones basses subissent des inondations par débordements liées à l'augmentation du niveau de la mer ou de l'eau des zones humides lors de la saison des pluies.

Ce dernier augmente au cours de la saison des pluies. L'eau stockée ne s'évacue que très lentement et en raison des pentes faibles à nulles, l'écoulement n'est possible qu'à marée basse.

Certaines zones très basses peuvent être directement inondées par débordement du marécage ou de la mer.

De nombreux secteurs disposent de réseaux remplis d'eau en permanence en saison des pluies. Ils ne peuvent alors pas évacuer l'eau qui inonde les sols.

Le changement climatique conduit à une élévation du niveau de la mer qui aggravera ces phénomènes.

Exemples d'actions qui pourront être mises en œuvre dans le cadre du PAPI :

- Protection des bâtiments contre les intrusions d'eau
- Réalisation d'études pour définir des aménagements hydrauliques qui permettent de limiter les inondations en collectant et évacuant en surface les eaux de pluie au lieu de réseaux enterrés
- Conception de connexions hydrauliques améliorant l'évacuation des eaux vers la mer
- Arrêt de l'urbanisation dans les zones basses inondables



La rue Serge Brown, le long du canal Leblond, inondée en octobre 2020 lors d'une marée haute de fort coefficient.



Zones humides :

Zones périodiquement inondées.

Sur la CACL, on trouve plusieurs types de zones humides : mangrove (forêt de palétuviers en bord de mer), pripris (marais herbacé), forêts marécageuses.

Zones basses :

Zones de faible altitude proches du niveau de la mer. L'urbanisation récentes des zones basses s'est effectuée sur des remblais. Les constructions y étaient traditionnellement faites sur pilotis.

Fortes pluies : que faire ?

AVANT

- Je m'équipe d'un **kit de sécurité** pour réduire ma vulnérabilité.

Je garde à portée les numéros utiles :

18 Sapeurs-pompiers

15 SAMU

17 Police secours



◀ Le kit de sécurité

Si ma maison est souvent inondée, je peux aussi :

- Surélever les meubles, l'électroménager, le compteur électrique, les produits dangereux.
- Installer des clapets anti-retours sur mes évacuations d'eau (eaux usées et eaux pluviales) et installer des batardeaux aux portes.

PENDANT

- Je m'informe des consignes de la Préfecture.
- Je me soucie des personnes vulnérables (voisins, familles, amis).
- J'évite de me déplacer et je ne m'engage pas sur une route inondée à pied ou en voiture.
- Je ne me baigne pas, je ne m'approche pas des cours d'eau et des zones inondées.

APRÈS

- En cas de dommage, je contacte mon assureur dans les 5 jours ouvrés maximum.
- Avant tout nettoyage, je prends des photos des dommages. Si possible, je conserve...

Connaître les niveaux de vigilance

Consultez Météo France Guyane pour vous informer des risques potentiels afin d'anticiper les évènements.



Risque de crue majeure



Risque de crue génératrice de débordements importants



Risque de crue génératrice de débordements

Ne pas jeter sur la voie publique.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

✉ inondation@cacl-guyane.fr

☎ +594 28 28 28

cacl-guyane.fr



LE TRI
+ FACILE

